

## MILESTONE™ Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 09/29/2022 Numéro de la FDS: 800080004418 Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 09/29/2022

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

## SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : MILESTONE™ Herbicide  
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

## Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

## IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fabricant/Importateur : CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY  
#2450, 215 - 2ND STREET S.W.  
CALGARY AB, T2P 1M4  
CANADA

Information aux clients : 800-667-3852

Adresse de courrier électronique : solutions@corteva.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CANUTEC  
1-888-226-8832

## Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide prêt à l'emploi

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

## Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Pas une substance ni un mélange dangereux.

## Éléments étiquette SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

## Autres dangers

Inconnu.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

## Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Sel de triisopropanolamine du aminopyralide	Sel de triisopropanolamine du aminopyralide	566191-89-7	40.6

## MILESTONE™ Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 09/29/2022      Numéro de la FDS: 800080004418      Date de dernière parution: -  
 Date de la première parution: 09/29/2022

Triisopropanolamine	Triisopropano- lamine	122-20-3	$\geq 1 - < 3^*$
Reste	Reste	Non attribuée	$> 50$

\* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

- En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.
- En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement.
- En cas de contact avec les yeux : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.
- En cas d'ingestion : Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Inconnu.
- Protection pour les secouristes : S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.
- Avis aux médecins : Aucun antidote spécifique.  
 Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.  
 Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée  
 Mousse résistant à l'alcool
- Moyens d'extinction inadéquats : Inconnu.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
- Produits de combustion dangereux : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.  
 Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter:  
 Oxydes de carbone  
 Oxydes d'azote (NOx)  
 Gaz chlorhydrique
- Méthodes spécifiques d'extinction : Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

## MILESTONE™ Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 09/29/2022      Numéro de la FDS: 800080004418      Date de dernière parution: -  
 Date de la première parution: 09/29/2022

- Autres informations : Évacuer la zone.  
 Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.  
 Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.  
 Utiliser un équipement de protection personnelle.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement dans l'environnement.  
 Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
 Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile).  
 Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
 Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.  
 Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.
- Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé, Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.  
 Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.  
 Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
 Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
 A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.  
 Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.  
 Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## MILESTONE™ Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 09/29/2022      Numéro de la FDS: 800080004418      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 09/29/2022

- Conditions de stockage sûres : Stocker dans un récipient fermé.  
Garder dans des contenants proprement étiquetés.  
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
- Matières à éviter : Oxydants forts
- Matériel d'emballage : Matériau inadéquat: Inconnu.

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Triisopropanolamine	122-20-3	TWA	10 mg/m3	Dow IHG

- Mesures d'ordre technique** : Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.  
Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

#### Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail.  
Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.

Protection des mains

- Remarques : Des gants de protection chimique ne sont pas nécessaires pour la manipulation de ce produit. En accord avec les mesures générales d'hygiène concernant la manipulation des produits chimiques, le contact cutané doit être réduit au minimum.

- Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.
- Protection de la peau et du corps : Aucune autre précaution à prendre que le port de vêtements de protection propres.

### SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : Liquide
- Couleur : Brun
- Odeur : Légère
- Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## MILESTONE™ Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 09/29/2022      Numéro de la FDS: 800080004418      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 09/29/2022

---

pH	:	7.3 (19.8 °C) Méthode: Electrode de pH
Point/intervalle de fusion	:	Sans objet
Point de congélation	:	< -10 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	> 100 °C Méthode: Pensky-Martens, coupelle fermée, ASTM D 93
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Sans objet
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1.1401 g/cm <sup>3</sup> (20 °C) Méthode: Densimètre numérique
Solubilité	:	
Solubilité dans l'eau	:	Soluble
Température d'auto-inflammation	:	Aucun(e) en-dessous de 400°C
Viscosité	:	
Viscosité, dynamique	:	12.2 cP ( 20 °C) Méthode: EPA OPPTS 830.7100 (Viscosité)
Propriétés explosives	:	Non
Propriétés comburantes	:	Non
Tension superficielle	:	54.4 mN/m, 20 °C

---

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler. Inconnu.

MILESTONE<sup>™</sup> Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 09/29/2022 Numéro de la FDS: 800080004418 Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 09/29/2022

---

Conditions à éviter : Inconnu.  
Produits incompatibles : Acides forts  
Bases fortes  
Produits de décomposition dangereux : Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter:  
Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)  
Gaz chlorhydrique

---

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg  
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.79 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation  
Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

**Composants:****Sel de triisopropanolamine du aminopyralide:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:  
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.79 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:  
Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

**Triisopropanolamine:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4,000 mg/kg  
Toxicité aiguë par inhalation : (Rat): Durée d'exposition: 8 h  
Symptômes: Pas de mortalité suite à une exposition à une atmosphère saturée.  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation  
Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

MILESTONE<sup>™</sup> Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 09/29/2022      Numéro de la FDS: 800080004418      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 09/29/2022

---

**Corrosion et/ou irritation de la peau****Produit:**

Résultat : Pas d'irritation de la peau

**Composants:****Sel de triisopropanolamine du aminopyralide:**

Résultat : Pas d'irritation de la peau

**Triisopropanolamine:**

Résultat : Pas d'irritation de la peau

**Lésion/irritation grave des yeux****Produit:**

Résultat : Pas d'irritation des yeux

**Composants:****Sel de triisopropanolamine du aminopyralide:**

Résultat : Pas d'irritation des yeux

**Triisopropanolamine:**

Résultat : Irritation des yeux

**Sensibilisation cutanée ou respiratoire****Produit:**

Espèce : Cobaye  
Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

**Composants:****Sel de triisopropanolamine du aminopyralide:**

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.  
Remarques : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).  
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.

**Triisopropanolamine:**

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.  
Remarques : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.  
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais chez les humains.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.

MILESTONE<sup>™</sup> Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 09/29/2022      Numéro de la FDS: 800080004418      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 09/29/2022

---

**Mutagénéicité de la cellule germinale****Composants:****Sel de triisopropanolamine du aminopyralide:**

Mutagénéicité de la cellule germinale - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Aminopyralid., Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats principalement négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

**Triisopropanolamine:**

Mutagénéicité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

**Cancérogénicité****Composants:****Sel de triisopropanolamine du aminopyralide:**

Cancérogénicité - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Aminopyralid., N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

**Triisopropanolamine:**

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

**Toxicité pour la reproduction****Composants:****Sel de triisopropanolamine du aminopyralide:**

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Aminopyralid., Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Aminopyralid., N'a provoqué ni malformations congénitales ni autres effets chez le fœtus, même à des doses ayant provoqué des effets toxiques chez la mère.

**Triisopropanolamine:**

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.

**STOT - exposition unique****Produit:**

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

## MILESTONE™ Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 09/29/2022      Numéro de la FDS: 800080004418      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 09/29/2022

---

### Composants:

#### **Sel de triisopropanolamine du aminopyralide:**

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

#### **Triisopropanolamine:**

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

### **STOT - exposition répétée**

#### Produit:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles suggère que ce produit n'est pas une matière toxique STOT-RE.

### **Toxicité à dose répétée**

### Composants:

#### **Sel de triisopropanolamine du aminopyralide:**

Remarques : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).  
Aminopyralid.  
Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:  
Tractus gastro-intestinal.

#### **Triisopropanolamine:**

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

### **Toxicité par aspiration**

#### Produit:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

### Composants:

#### **Sel de triisopropanolamine du aminopyralide:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

#### **Triisopropanolamine:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

## MILESTONE™ Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09/29/2022	800080004418	Date de la première parution: 09/29/2022

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

## Écotoxicité

**Produit:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 360 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
- CL50 (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton )): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en statique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 460 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type d'essai: Essai en statique
- CL50 (mysidacé Mysidopsis bahia): > 104 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en statique
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques :  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:  
Sur le plan aigu, le produit est hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.
- ErC50 (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.363 mg/l  
Durée d'exposition: 14 d  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
- NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.0639 mg/l  
Durée d'exposition: 14 d  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
- ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 1,000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 10,000 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 d  
Point final: survie
- Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).  
Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).
- CL50 par voie alimentaire (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 21422 mg/kg par voie alimentaire.

## MILESTONE™ Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 09/29/2022      Numéro de la FDS: 800080004418      Date de dernière parution: -  
 Date de la première parution: 09/29/2022

DL50 par voie orale (*Colinus virginianus* (Colin de Virginie)): > 10,000 ppm

DL50 par voie orale (*Apis mellifera* (abeilles)): > 460 microgrammes/abeille

DL50 par contact (*Apis mellifera* (abeilles)): > 460 microgrammes/abeille

### Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Composants:

#### Sel de triisopropanolamine du aminopyralide:

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 360 mg/l  
 Durée d'exposition: 96 h  
 Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): > 460 mg/l  
 Durée d'exposition: 48 h  
 Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (*Myriophyllum spicatum* (Myriophylle en épis)): 0.363 mg/l  
 Durée d'exposition: 14 d  
 Remarques: Pour un ou des produits semblables:

NOEC (*Myriophyllum spicatum* (Myriophylle en épis)): 0.0639 mg/l  
 Durée d'exposition: 14 d  
 Remarques: Pour un ou des produits semblables:

ErC50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (Algues vertes)): > 1,000 mg/l  
 Durée d'exposition: 72 h  
 Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: D'après les informations concernant un produit semblable:, Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg)., Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

### Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## MILESTONE™ Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 09/29/2022      Numéro de la FDS: 800080004418      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 09/29/2022

**Triisopropanolamine:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigu, ce produit est pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/LE50/LL50 >100 mg/L chez les espèces les plus sensibles soumises à des tests).

CL50 (Leuciscus idus (Ide)): 3,158.4 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 500 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (algue de l'espèce du Scenedesmus): 710 mg/l  
Point final: Inhibition du taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: Méthode UE C.3. (Essai d'inhibition de la croissance des algues)

Toxicité pour les microorganismes : CE10 (boue activée): > 1,195 mg/l  
Durée d'exposition: 30 min

**Persistance et dégradabilité****Composants:****Sel de triisopropanolamine du aminopyralide:**

Biodégradabilité : Remarques: Pour un ou des produits semblables: Aminopyralid.  
Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

**Triisopropanolamine:**

Biodégradabilité : Remarques: Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la biodégradation est élevée (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène >40 %).  
Le taux de biodégradation dans le sol et/ou dans l'eau peut augmenter avec l'accoutumance.  
Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

aérobique  
Résultat: Non biodégradable  
Biodégradation: 0 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

ThOD : 2.35 kg/kg

Photodégradation : Type d'essai: Demi-vie (photolyse indirecte)

## MILESTONE™ Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 09/29/2022      Numéro de la FDS: 800080004418      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 09/29/2022

Produit sensibilisant: Radicaux OH  
Constante de vitesse: 1.2E-10 cm<sup>3</sup>/s  
Méthode: Estimation

### Potentiel bioaccumulatif

#### Composants:

##### Sel de triisopropanolamine du aminopyralide:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) :

Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).  
Aminopyralid.  
Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

##### Triisopropanolamine:

Bioaccumulation : Espèce: Poissons  
Coefficient de bioconcentration (BCF): < 0.57  
Durée d'exposition: 42 d  
Méthode: Mesuré

Coefficient de partage (n-octanol/eau) :

log Pow: -0.015 (23 °C)  
Méthode: Mesuré  
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

##### Reste:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Aucune donnée trouvée.

### Mobilité dans le sol

#### Composants:

##### Sel de triisopropanolamine du aminopyralide:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).  
Aminopyralid.  
Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

##### Triisopropanolamine:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 10  
Méthode: Estimation  
Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

##### Reste:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

### Autres effets néfastes

#### Composants:

##### Sel de triisopropanolamine du aminopyralide:

## MILESTONE™ Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 09/29/2022      Numéro de la FDS: 800080004418      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 09/29/2022

---

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

**Triisopropanolamine:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

**Reste:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

---

**SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

---

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Réglementations internationales****UNRTDG**

No. UN : UN 3082  
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

---

## MILESTONE™ Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 09/29/2022      Numéro de la FDS: 800080004418      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 09/29/2022

N.O.S.  
(Aminopyralid Triisopropanolamine Salt)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9

**IATA-DGR**

UN/ID No. : UN 3082  
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
(Aminopyralid Triisopropanolamine Salt)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

**Code IMDG**

No. UN : UN 3082  
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(Aminopyralid Triisopropanolamine Salt)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F  
Polluant marin : oui  
Remarques : Stowage category A

**Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**Réglementation nationale****TDG**

No. UN : UN 3082  
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(Sel de triisopropanolamine d'aminopyralide)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
Code ERG : 171  
Polluant marin : oui(Sel de triisopropanolamine d'aminopyralide)

**Autres informations**

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

Pour le transport terrestre Canadien, Exemption TMD : 1.45.1 Polluants marins (la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger pour les marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire).

## MILESTONE™ Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 09/29/2022      Numéro de la FDS: 800080004418      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 09/29/2022

---

### Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

---

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient composants qui ne sont pas sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires (PCPA) : 28517

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

Ce produit est toxique pour:  
plantes terrestres non ciblées  
Organismes aquatiques

---

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

### Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

### Texte complet d'autres abréviations

Dow IHG : Dow IHG  
Dow IHG / TWA : Moyenne pondérée dans le temps

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association

## MILESTONE™ Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09/29/2022	800080004418	Date de la première parution: 09/29/2022

---

internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 09/29/2022  
Format de la date : mm/jj/aaaa

Code du produit: GF-871

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F